

L'édito du Président

Dès sa création, le Conseil de développement a orienté son action vers les enjeux de développement durable et de préservation de la planète. Le contexte nous presse de poursuivre en ce sens.

C'est pourquoi, après nous être attachés à travailler sur la mobilité active et plus particulièrement les enjeux et conditions de développement de la pratique du vélo, nous avons poursuivi notre réflexion sur le thème de la terre nourricière.

Rappelons-le, notre objectif n'est pas, sauf demande du Président de la Communauté de communes, d'inscrire nos travaux dans des projets en cours, mais bien de nous projeter sur une vision du territoire à dix années.

Or la Haute-Saintonge, pour maintenir un haut niveau de qualité de vie dans un contexte national et international de plus en plus difficile à maîtriser, doit préserver ses ressources tout en répondant aux besoins de ses habitants.

Animés par cette préoccupation, que nous souhaitons également partager, nous avons validé le principe de travailler sur la ressource en eau durant les années 2023 et 2024. A cette occasion nous travaillerons sur les différentes interactions du territoire avec l'eau (santé/bien-être, activités économiques, loisirs/tourisme, biodiversité/environnement, énergie).

Notre action a aussi vocation à ouvrir les débats, informer nos concitoyens, donner des clés de compréhension. C'est pourquoi nous avons organisé avec des partenaires, la Communauté de communes étant bien évidemment le premier d'entre eux, des conférences grand public liées à nos travaux.

Pour ce vaste sujet, éminemment stratégique pour l'avenir, que nous avons retenu pour les deux années à venir, nous souhaitons sensibiliser la jeunesse en l'associant à nos travaux. C'est pourquoi nous avons sollicité les collègues de la Haute-Saintonge pour une participation que nous espérons éducative et culturelle.

Bien entendu, parallèlement aux travaux qui s'annoncent, nous poursuivons notre veille sur les sujets pour lesquels nous avons déjà engagé des réflexions, et répondrons aux demandes d'avis qui nous seront présentées pour les projets de la Communauté de communes.

Bernard LALANDE

Retour sur les conférences du Conseil de développement

La forêt
de Haute-Saintonge,
belle et résiliente

15 octobre
14h30

Centre des Congrès
de Haute-Saintonge
JONZAC

Conférence-débat

Avec : Fabienne Benest, directrice adjointe du CNPF, membre du réseau scientifique Acclimatterra et la participation de Philippe De Guénin, Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt

➔ Environ 150 participants pour cette conférence qui a permis au grand public de mesurer les enjeux de la gestion forestière, et aux spécialistes d'échanger sur les données prospectives.

Elle était organisée par le Conseil de développement, avec le soutien logistique des services de la Communauté de communes, et en partenariat avec le Centre National de la Propriété Forestière. Sa directrice adjointe, Fabienne BENEST, membre du réseau scientifique Acclimatterra, a présenté un état des lieux de la forêt de Haute-Saintonge.

S'en est suivi un débat avec la salle animé par Bernard LALANDE, Président du Conseil de développement, et Lise MATTIAZO, Maire de Bussac et Présidente du groupement forestier de Bussac.

Le lien pour (re)voir cette conférence est à retrouver sur le page internet du Conseil de développement, rubrique « Nos travaux » ou sur la page Facebook ou encore directement ici :

<https://youtu.be/fqUDv5wCstc>.

Des ateliers thématiques pourraient prochainement être organisés sur la gestion forestière.

Événement-phare des travaux de l'atelier Terre et Alimentation, inscrit dans le cadre du festival « AlimenTerre » la journée du 5 novembre a rassemblé plus de 130 participants. ←

Après une exposition présentant un état des lieux pour la Haute-Saintonge (cf infra), un court-métrage animé « Le tapis vert » a introduit la conférence de l'agronome-chercheur Marc DUFUMIER.

Un riche débat a ensuite été animé par Nathalie DE POIX, Vice-Présidente du Conseil de Développement et aquacultrice, et Christophe PAVIE, Délégué communautaire sur le projet alimentaire territorial et Nutritionniste.

Vous pouvez retrouver l'intégralité de la conférence sur la page internet du Conseil de développement ou bien sur la page Facebook ou encore directement ici : [Le Bon Sens Paysan - YouTube](#).

CONFÉRENCE - DÉBAT

“LE BON SENS PAYSAN”

5 NOVEMBRE 2022

CENTRE DES CONGRÈS DE JONZAC
À PARTIR DE 14H15

CONFÉRENCE DE MARC DUFUMIER,
(AGRONOME-CHERCHEUR) - DIFFUSION DU FILM “TAPIS VERT”
DÉBAT / ÉCHANGES - EXPOSITION

OUVERT À TOUS

FESTIVAL ALIMENTERRE
HAUTE SAINTONGE
Conseil de Développement de Haute-Saintonge
PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL
L'avenir de demain

Les saisines du Président de la Communauté de communes

Le contrat local de santé

Le conseil de développement a été invité à participer au groupe de travail organisé dans le cadre du contrat local de santé :

- 4 juillet 2022 - Accès aux droits
- 17 août 2022 - Mieux faire connaître les dispositifs d'accompagnement des jeunes en souffrance et de leurs familles
- 24 août 2022 - soutien aux aidants - Maillage du territoire et information



Après un rappel des éléments de diagnostic, enrichis par les témoignages des acteurs en présence, des pistes d'actions ont été avancées. Elle seront traduites en fiches-actions du contrat local de santé et soumises à son comité de pilotage.



Le plan de prévention des déchets ménagers et assimilés

Le plan de réduction des déchets a pris une nouvelle ampleur stratégique avec la perspective de l'interdiction des biodéchets dans le tout-venant.

Le Conseil de développement a été intégré dans la composition de la commission adhoc. Il a également été associé au groupe de travail constitué en 2022 et relatif au recyclage des déchets, compte tenu des idées que ses membres avaient présentées précédemment, lors de réunions de la commission.

Il sera de nouveau associé en décembre 2023 à une réunion de présentation de l'état des lieux actualisé, et à la présentation de solutions pour limiter les déchets.

La mobilité active

Comme suite au rapport remis en avril 2022 aux élus communautaires concernant la mobilité et l'usage du vélo en Haute-Saintonge, le Conseil de développement a été invité à rencontrer le cabinet d'étude chargé de l'élaboration du Schéma Directeur Vélo.

Cette réunion, qui a eu lieu le 10 janvier 2023, a permis de rappeler les recommandations que le Conseil de développement avaient rédigées à l'attention des élus communautaires, et de partager une vision concernant l'avenir du vélo dans la mobilité quotidienne.



Les axes de travail par atelier



MOBILITE-HABITAT

Cf page 3 – Travaux sur la place du vélo en Haute-Saintonge.



INDUSTRIE - ARTISANAT-BOIS

Cet atelier est à l'origine de la conférence sur la forêt de Haute-Saintonge du 15 octobre 2022 (cf page 2).

Un atelier sur la gestion forestière, et plus précisément sur l'outil de gestion que constitue le groupement forestier, est en cours d'organisation.

Par ailleurs, l'atelier a participé à une commission organisée par la CDCHS dédiée à la réalisation d'un guide complet du propriétaire forestier. Ce guide avait fait l'objet d'une recommandation du groupe de travail l'année précédente.



CADRE DE VIE

L'atelier cadre de vie a contribué aux travaux du Contrat Local de Santé et à ceux relatifs à la prévention des déchets (Cf page 3)



TOURISME-LOISIRS

Cet atelier s'est réuni pour dresser les pistes de réflexion pour l'avenir du tourisme en Haute-Saintonge. Les nombreux atouts du territoire ont été rappelés, mettant ainsi en exergue la capacité de proposer différentes formes de tourisme : Tourisme thermal / Tourisme vert / Tourisme d'entreprise / Tourisme itinérant / Vélo-tourisme.

Toutefois des problématiques restent à travailler pour conforter la place de la Haute-Saintonge dans les destinations touristiques, notamment :

- Comment retenir les visiteurs du territoire, les inciter à poursuivre leur expérience haute-saintongaise ?
- Comment répondre aux besoins de toute la famille ?
- Comment allonger la saison touristique ?
- Comment optimiser les investissements, privés ou publics, en leur donnant un deuxième usage ?

Cela commence par une valorisation des atouts, des équipements, et par une dynamique issue de leurs interactions. C'est sur ces interactions que le groupe de travail entend travailler dans l'avenir.



TERRE -ALIMENTATION

L'atelier a consacré ses travaux au projet alimentaire territorial, comme il s'y était engagé en réunion plénière et devant le Conseil communautaire (cf rapport thématique ci-joint). Il a donc participé aux différents comités techniques et comités de pilotage et a co-organisé la conférence « Le bon sens paysan » du 5 novembre 2022. A noter que, à la suite de ces travaux, le projet alimentaire territorial de Haute-Saintonge a été labellisé par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la forêt.

Les outils du Conseil de développement

L'observatoire

L'initiative du Conseil de développement de Haute-Saintonge a été remarquée par le Comité National des Conseils de Développement (CNCD), lequel avait également un projet d'observatoire des territoires.

Une collaboration active a permis de créer un outil, encore à l'état de projet, qui pourrait être accessible également aux élus. Les données seraient présentées, en fonction de leurs disponibilités, à l'échelon communal, intercommunal, départemental et national.

Cet outil numérique est à présent travaillé, pour sa version Conseil de développement, par un groupe de travail du CNCD auquel participe le Conseil de développement de Haute-Saintonge.

Concernant la version plus technique, pour élus et agents des communes et des intercommunalités, les travaux se poursuivent avec la participation des élus et agents de la Communauté de communes, ainsi que celle du Cosniel de développement via sa Secrétaire générale.



Les supports de communication

Toujours le site internet dédié : www.haute-saintonge.org/conseil-developpement/

Et la page Facebook @Conseildeveloppement de Haute-Saintonge



Une marge de progression est à noter concernant la valorisation du travail du Conseil de développement sur ces supports et leur animation.

Les perspectives 2023/2024

Le rapport thématique



Le thème retenu en séance plénière du Conseil de développement est la ressource en eau. Il sera appréhendé sous différentes approches, lesquelles mobiliseront chacun des ateliers :

- Eau - Biodiversité (atelier Terre et Alimentation)
- Eau - Loisirs/Tourisme (atelier Tourisme)
- Eau - Santé/Qualité de vie (atelier Cadre de vie)
- Eau - Activités économiques/Energie (atelier Entreprises et artisanat)

Les travaux en ateliers demanderont des auditions d'experts afin d'établir l'état des lieux préalable à toute recommandation prospective.

Parallèlement à ces travaux internes, le Conseil de développement souhaite informer, sensibiliser le grand public à cet élément essentiel du territoire, à protéger et à valoriser. L'assemblée plénière a décidé de travailler avec les collègues qui le souhaiteront afin d'associer des élèves à ces travaux. Contacts ont été pris via le réseau de l'enseignement ECLORE.

Les événements publics du Conseil de développement



Un événement est prévu en novembre, au Centre des Congrès de Jonzac, sur la thématique de l'eau. L'objectif :

- Une présentation en plénière pour transmettre, aux membres du Conseil de développement, aux collégiens investis dans le projet et aux élus qui le souhaitent, des éléments d'information générale sur la ressource en eau en Haute-Saintonge.
- Des ateliers sur les thématiques prédéfinies pour échanger avec des personnes qualifiées ou concernées :
 - Eau et Biodiversité (atelier Terre et Alimentation)
 - Eau et Loisirs-Tourisme (atelier Tourisme)
 - Eau et Santé-Qualité de vie (atelier Cadre de vie)
 - Eau et Activités économiques (atelier Entreprises et artisanat)
- En parallèle de ces ateliers, une réunion dédiée aux collégiens, afin de leur présenter les attendus et les outils mis à leur disposition pour leurs travaux.

Un deuxième événement est prévu en juin 2024, toujours au Centre des Congrès pour une première étape de restitution devant les élus, avec en particulier la restitution des travaux des collégiens par les collégiens.

Bien entendu, le Conseil de développement s'engage, comme l'année passée, à la réactivité nécessaire pour toute saisine du Président de la Communauté de communes.

Il souhaite également disposer des informations nécessaires au suivi des dossiers pour lesquels il a participé à des réunions de travail ou formulé des recommandations ou un avis.